

L'hon. M. REID: Avant la suspension de la séance, le comité a adopté un ou deux des nouveaux item. Le ministre des Travaux publics, il est vrai, avait rayé du budget un grand nombre de crédits; mais cette année, nous sommes accablés de demandes d'ouvrages nouveaux. Si nous avions inscrit beaucoup de gros crédits destinés à des entreprises nouvelles, on aurait peut-être raison d'y trouver à redire; mais comme le budget principal ne renfermait aucun crédit nouveau et que le budget supplémentaire n'autorise que bien peu d'ouvrages nouveaux, ceux-ci ne représentant au surplus qu'une très faible dépense, il me semble qu'il n'y a pas lieu de nous blâmer. L'ouvrage dont il s'agit ici, il est bien évident qu'on en avait donné la promesse aux gens de l'endroit.

M. McKENZIE: Le ministre n'est pas parfaitement renseigné sur l'utilité probable du quai en question. Peut-il nous dire quels sont les bateaux à vapeur qui s'y rendront et dans quelle mesure il aidera les cultivateurs de la région à écouler leurs produits? A l'heure actuelle un navire fait escale à Johnston's-Harbour, situé à quelques milles de l'endroit où l'on se propose de construire le quai. Qu'a-t-on besoin de construire un nouveau quai aussi près de Johnston's-Harbour? En outre, l'endroit où l'on veut établir le quai n'est pas éloigné de Saint-Pierre, qui est à l'extrémité du canal et où il y a des quais pour autant de bâtiments que l'on veut. Et un peu plus bas se trouve Irish-Cove, où il y a encore un autre quai. Depuis un demi-siècle, jamais personne n'a conseillé ni demandé la construction d'un quai à Soldier's-Cove.

De l'aveu même du ministre, il devait être de règle qu'on ne ferait aucune nouvelle dépense de cette sorte avant d'avoir mis à l'étude les crédits qui, à l'avènement du Gouvernement actuel, étaient inscrits au budget; or, voici que l'on veut commencer par construire un quai en un endroit où il n'est pas nécessaire de le faire, tandis qu'on ne tient aucun compte des besoins d'autres localités à l'intention desquelles des crédits ont déjà été inscrits au budget. Briser sans raison valable l'engagement qu'il a pris envers la Chambre, voilà qui est bien mal de la part d'un ministre.

L'hon. M. REID: L'affaire se trouverait sans doute expliquée de façon plus satisfaisante si je donnais lecture d'une pétition que l'on a adressée au ministère et dans laquelle sont exposées les raisons qui mi-

litent en faveur de la construction du quai. Cette pétition est ainsi conçue:

La construction d'un quai à cet endroit sera utile aux vastes arrondissements de Grande-Rivière, de Saint-Esprit, de Loch-Lomond, de La Framboise et de la Rivière-du-Saumon autant qu'elle profitera à celui de Soldier's-Cove.

A l'avis des minotiers expérimentés, le blé et l'avoine de mouture provenant de ces régions étaient, l'automne dernier d'aussi bonne qualité que ce qu'on en avait récolté de meilleur jusque là; mais il est bien difficile que les cultivateurs s'efforcent d'accroître leur production agricole comme le Gouvernement le désirerait, puisque pour écouler leurs produits, ils sont obligés de les transporter à des distances variant entre 10 et 40 milles, parfois même plus loin que cela. C'est là un inconvénient auquel la construction de ce quai obviara dans une très grande mesure, et bientôt, on peut l'affirmer, l'augmentation de la production agricole aura plus que compensé le coût du quai.

A l'heure actuelle, les bateaux à vapeur subventionnés par le gouvernement provincial ou fédéral, ou par l'un et l'autre, passent à un mille de Soldier's-Cove, sans que les habitants des régions susdites en retirent aucun avantage et bien qu'ils contribuent pour leur part au paiement des subventions.

La construction de ce quai rendrait service aux quelque quatre cents familles établies dans ces régions.

Ce sont là les seuls renseignements que j'ai en ma possession. Il me paraît légitime de consacrer \$2,500 à la construction de ce quai-là. La somme n'est pas forte, et les gens tireront de cette dépense un avantage qui, en une seule année, leur vaudra plus de \$2,500. Etant donné que pour trouver à écouler leurs produits, il leur faut les transporter à des distances variant entre 10 et 40 milles, il me semble que nous ne devrions pas hésiter à les doter de ce petit quai.

M. McKENZIE: Rien de plus absurde et de plus contraire à la vérité que cette pétition—peu en importe l'auteur—dont le ministre vient de donner lecture. Le quai en question, y est-il dit, rendrait service aux habitants de Loch-Lomond; or, le quai le plus voisin de cet endroit est celui d'Irish-Cove. Le cultivateur de Loch-Lomond ayant des produits à écouler peut les expédier d'Irish-Cove, où il existe un quai que l'on va réparer à l'aide d'un crédit voté ce soir même.

Mais la requête laisse entendre qu'il ne transportera pas ses marchandises à Irish Cove. Il peut, dans ce cas, faire escale à Johnston's Harbour, soit une distance de huit à dix milles de Irish Cove. Mais la requête dit qu'il ne veut pas se servir du quai de Johnston's Harbour. Il est prêt à faire dix milles de plus le long de la côte, jusqu'à ce qu'il ait atteint le nouveau quai que l'on se propose de construire au mou-